

DISPOSITIF DU SUIVI EVALUATION DES ODD AU SENEGAL

Le Sénégal, à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), a presque couvert les 73% des Objectifs de développement durable. 77% des cibles des ODD sont couvertes par les politiques sectorielles, dans les 169 cibles ; le rapport provisoire de suivi de la mise en œuvre des ODD indique qu'ils sont articulés aux trois axes stratégiques du PSE. Ce qui fait dire qu'il y a une convergence entre les ODD et le PSE. Le gouvernement du Sénégal a donc réussi à intégrer beaucoup d'indicateurs des ODD dans le PSE. Etant donné que les ODD font partie intégrante du PSE, le dispositif de suivi évaluation du PSE concerne également celui des ODD.

Pour atteindre les objectifs du PSE, il a été mis en place un Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE). Cet instrument permet d'asseoir une meilleure coordination des mécanismes et dispositifs de suivi-évaluation et de partage des résultats, aux fins d'apporter les corrections et les ajustements nécessaires. Il existe également un dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des 27 projets et 17 réformes phares nommé BOS.

Le Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS-PSE), placé sous la Tutelle du Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du PSE (MSPSE), est une unité logée au niveau de la Présidence et chargée de suivre l'exécution des projets et réformes phares du PSE, d'évaluer périodiquement leur état d'avancement, d'apporter un appui technique aux structures d'exécution et de soumettre au Président de la République des propositions de décisions. Pour mener à bien cette mission, le BOS a mis en place des instances de pilotage et travaille en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes et particulièrement avec les chefs de projet nommés par décret par le Président de la République pour chaque projet ou réforme phare du PSE pour assurer le pilotage et la coordination opérationnelle au sein du ministère sectoriel de tutelle.

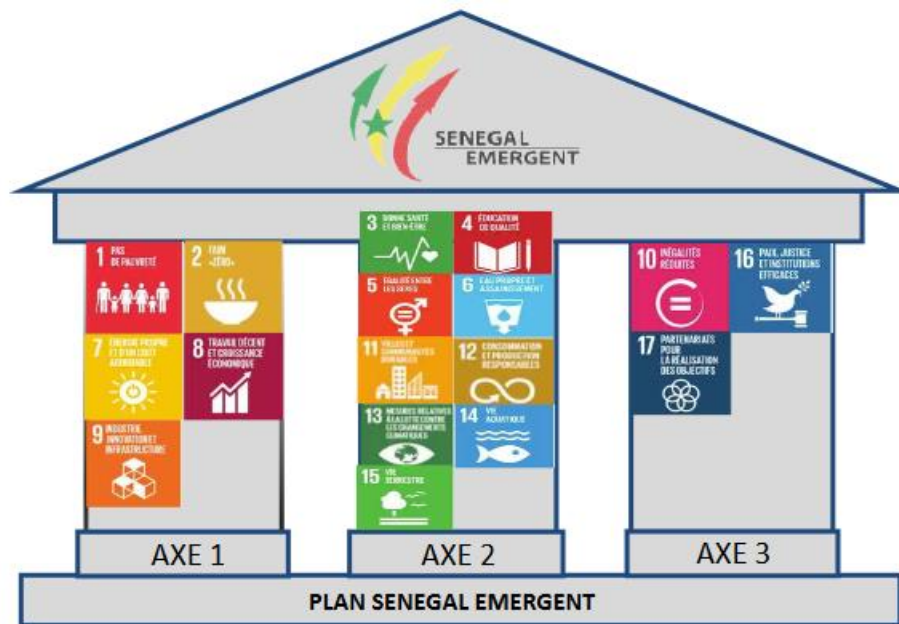
Dans le cadre du dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des 27 projets et 17 réformes phares, le BOS produit un Tableau de bord hebdomadaire à partir de données issues du terrain et collectées au sein des ministères sectoriels et structures d'exécution.

Ce tableau de bord transmis chaque semaine au Président de la République et aux Membres du gouvernement, est présenté par le MSPSE durant le conseil des ministres pour rendre compte de façon transparente de l'évolution dans la mise en œuvre du PSE. Il permet :

- D'informer sur le niveau d'avancement de chaque action phare ;
- D'évaluer les performances d'exécution ;
- D'identifier les besoins d'appui financier et technique pour les structures d'exécution ;

- De mettre en exergue les blocages identifiés, les solutions envisageables ainsi que les décisions et arbitrages stratégiques requérant une action prompte du Gouvernement.

Enfin, il importe de relever que l'impératif d'une approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) se matérialise dans le dispositif de mise en œuvre du PSE à travers la définition d'indicateurs de performance pour chaque projet et réforme structurants dans une logique de transparence et d'objectivité dans l'évaluation des performances réalisées par les structures d'exécution du PSE.



Globalement, le PSE cadre donc avec les 17 objectifs de l'agenda 2030

Direction générale de la Planification et des Politiques économiques - DGPPE
64 Rue Carnot x Dr Theze – site web: www.dgppe.gouv.sn



Extrait du rapport de recherche exploratoire d'un Groupe d'étudiants en Master 2 en Gestion de projets du CESAG, dans le cadre de la semaine gLOCALe d'Évaluation organisée par CLEAR FA en Juin 2019